Date : 13 mai 2026
OE/2026 – 29

L'Association TREMÄ, gestionnaire de 12 structures médico-sociales au service des personnes âgées et handicapées

RECRUTE

1 Chef de Service *(H/F)* - CDI Temps plein - Cadre
Pour le SESSAD Trouble Développemental du Langage (TDL) - géré par l'Association TREMA

Poste localisé à SAINT-JEAN D'ANGELY (17400) et GEMOZAC (17260)
à pourvoir à partir de août 2026

MISSIONS :

Sous l'autorité de la Directrice des SESSAD, dans le respect du projet associatif et du projet de service, des dispositions réglementaires et des délégations confiées, le (la) chef de service a notamment en charge de :

- Garantir la qualité de l'accompagnement auprès du jeune et sa famille,
- Encadrer et animer l'équipe pluridisciplinaire des SESSAD TDL et du dispositif de soutien temporaire pour les sites de Gémozac et St Jean d'Angély,
- Coordonner et suivre les actions médico-sociales engagées auprès des jeunes,
- Veiller à la bonne circulation et compréhension des informations

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le (la) chef de service :

- Assure la co-référence des projets personnalisés d'accompagnement et dans ce cadre en assure sa mise en œuvre,
- Anime les réunions, favorise le travail interdisciplinaire et apporte un appui technique aux professionnels,
- Participe à l'élaboration des plannings et en assure le suivi et le contrôle,
- Organise, entretient et développe le partenariat,
- Participe à l'inscription du service dans la démarche qualité,
- Contribue à garantir la posture éthique des professionnels vis-à-vis des enfants et de leur famille,
- Mène les entretiens d'évaluation et les entretiens de parcours professionnel,
- Rend compte à la Directrice de l'exercice de ses missions et des délégations qui lui sont confiées.

PROFIL :

Titulaire d'un diplôme de niveau V ou VI (Bac + 2 à Bac + 4)
Expérience confirmée dans le secteur du Social et/ou du Médico-social
Bonne connaissance des Troubles Neurodéveloppementaux
Compétences avérées relationnelles et managériales permettant de fédérer les équipes et de développer des partenariats. Sens aigu de l'organisation et de la rigueur.

REMUNERATION :

Salaire brut début de carrière – CCN 1951 : 2629 €
Dont disposition Indemnité Mensuelle Métiers Socio-Educatif (238 € brut pour 1 ETP au 01.01.2026) à jour des modalités d'application de l'Association Tremä.
Application des dispositions CCN51 notamment au titre de la reprise d'ancienneté.
Véhicule professionnel mis à disposition pour les besoins du service.

*Lettre de motivation & CV à adresser **dès à présent**, à l'attention Mme la directrice du SESSAD, par mail :*
isabelle.hilaireau@trema-asso.fr

Signataire: *Directeur des Ressources Humaines* Olivier BOLLENGIER